

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

Code du produit: 8000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Diluant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

hydrocarbures aliphatiques, C10-C13
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

n'est pas applicable

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	 Asp. Tox. 1, H304	75–100%
---	-------------------------------------	---	---------

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
----------------------------	------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Perte de connaissance

Nausées

Vertiges

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 2)

Risques

Migraine
Risque de pneumonie.

**4.3 Indication des éventuels
soins médicaux immédiats et
traitements particuliers
nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Sable
Poudre d'extinction
Brouillard d'eau
Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs
déconseillés pour des
raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou
du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de
sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

**6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

**6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage:

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires
pour l'agencement des
installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par
poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

**Mesures générales de
protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection respiratoire:

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.
Filtre provisoire:
Gasfiltergerät EN 14387 Typ A (organische Gas/Dämpfe (Siedepunkt > 65°C)).

Protection des mains:

Gants résistant aux solvants
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Douce

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	-25 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 180 °C

Point d'éclair	61-66 °C (DIN EN ISO 2719)
-----------------------	----------------------------

Température d'inflammation:	240 °C
------------------------------------	--------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %

Pression de vapeur à 0 °C:	1 hPa
-----------------------------------	-------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 6)

Densité à 20 °C:	0,787 g/cm ³ (DIN 51757)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	1-2,5 mm/s ²
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	
Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NO _x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 7)

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets aigus (toxicité aiguë,
irritation et corrosivité)**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
**Mutagénicité sur les cellules
germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

EC50 / 48h >1.000 mg/l (daphnia)

IC50 / 72h >1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h >1.000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et
dégradabilité

Le produit n'est pas facilement, mais potentiellement biodégradable.

12.3 Potentiel de
bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:
Remarque:

Le produit est légèrement volatil.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 8)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR néant

ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2020

Numéro de version 14.1

Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Nettoyant et Diluant

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses
désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité
chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**